Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215600701-20251127-07_25_103-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance du 26/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

L' an 2025, le 26 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
21/11/2025

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, VIANNAIS Delphine, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, DUBOT Jean-Marc, FAUCHEUX Jean-Luc, GUILLAUME Samuel, LE BRAZIDEC Bertrand

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUCHER Nathalie à M. DUBOT Jean-Marc, BOURLOT Aurélie à Mme LE LABOURIER Hélène, VIANNAIS Myriam à M. LE BRAZIDEC Bertrand, M. FRUCHART Nicolas à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. DUBOT Jean-Marc

Réf : 07-25-103

Objet : CABINET DENTAIRE - LOT N°1 - TERRASSEMENTS-VRD - AVENANT N°1

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du Conseil municipal n°03-24-043 du 5 juin 2024 relative aux travaux de construction d'un cabinet dentaire ;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 de la commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De conclure** l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de construction d'un cabinet dentaire :
. **Lot n°1 – Terrassements - VRD** ;
Attributaire : entreprise KALON TP, dont le siège est à Pontivy (56300)
Marché initial du 18 juin 2024 - montant : 44 815,00 € HT.
Avenant n° 1 - négatif - montant : - 2 542,80 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215600701-20251127-07_25_103-DE

Nouveau montant du marché : 42 272,20 € HT.

Objet : moins-value pour suppression de clôtures grillagées rigides.
- **D'autoriser** le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

